

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 13 octobre

Budget supplémentaire 2025



gironde.fr



Sommaire

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025	P.4
UN SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL EXEMPLAIRE	P.6
LE CHOIX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	P.7

Budget supplémentaire 2025 du département de la Gironde en déséquilibre

97,7 M€
DE DÉSÉQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT

Le Conseil départemental de la Gironde propose la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre entre 2026 et 2028. Le département de la Gironde fait le constat d'un déséquilibre structurel de son budget en raison de recettes encore trop insuffisantes pour couvrir les besoins de financement de ses politiques de solidarités humaines et territoriales.

Son budget supplémentaire présente un déséquilibre de 97,7 M€ en fonctionnement.

Ce déséquilibre résulte :

35,4 M€
DE DÉPENSES DE SOLIDARITÉ SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT AU BUDGET PRIMITIF

- de la reprise du déficit constaté au compte administratif 2024 de 52,9 M€* ;
- de la résorption des paiements dus aux partenaires de la protection de l'enfance sur les exercices budgétaires 2024 à hauteur de 37,5 M€ ;
- de l'inscription de dépenses nouvelles au cours de l'année 2025 en lien notamment avec les besoins d'hébergement des secteurs de la protection de l'enfance et de l'autonomie, de financement du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à hauteur de 35,4 M€.

Malgré une baisse significative de 6,4 M€ en fonctionnement, ces nouvelles dépenses ne peuvent être compensées en raison de recettes supplémentaires insuffisantes de 34,3 M€.

Dépenses d'investissement

34,3 M€
DE RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

S'agissant de la section d'investissement, le Département maintient les dépenses prévues au budget principal et constate à ce jour un suréquilibre de 23,8 M€ dû principalement à des reports de 12,7 M€ et des recettes nouvelles de 6,6 M€.

Une croissance de la population qui entraîne celle des dépenses

Ces dix dernières années le département de la Gironde a dû répondre à une croissance de la population girondine sans précédent (entre 12 000 et plus de 21 000 nouveaux habitants selon les années) et faire, en conséquence, le choix d'accompagner les besoins croissants de ses administrés autant dans les solidarités humaines que territoriales.

- ▶ Le choix de bâtir des collèges afin d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves de Gironde toujours plus nombreux (17 nouveaux collèges entre 2017 et 2025) ;
- ▶ Le choix de faire de la protection de l'enfance une priorité et le premier budget du Département (+68% en 10 ans) ;
- ▶ Le choix de construire une société de l'inclusivité, pour de mêmes droits à l'accompagnement, aux services publics, à la pleine citoyenneté (le nombre d'allocataires de la PCH a progressé de 39% entre 2015 et 2025) ;

*Ce déficit correspond à l'épargne brute négative constatée au compte administratif 2024. Il ne tient pas compte des résultats positifs des budgets annexes et des reports, qui ramènent au final le déficit du compte administratif 2024 à 29 M€.

Un plan de retour à l'équilibre en 3 ans

Au mois de mars 2025, le Département a ainsi présenté un budget primitif à l'équilibre. Conscient de la fragilité des finances départementales mais aussi des incertitudes nationales, le président Jean-Luc Gleyze s'est engagé dès 2024 dans un passage en revue de ses différentes politiques publiques d'une part en sollicitant la Chambre régionale des comptes pour réaliser un contrôle de la situation financière de l'Institution et d'autre part en créant une Inspection générale des services (voir page 6) en charge à la fois de l'audit interne et de l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit d'identifier des mesures pour réduire durablement les dépenses étant donné l'impossibilité de mobiliser des recettes nouvelles.

Cet effort de transparence amène ainsi le Département à décider de s'engager vers un plan de retour à l'équilibre sur les 3 prochaines années.

Depuis cet été, en anticipation de la situation de déséquilibre budgétaire, une démarche a été engagée par le Département auprès de la Chambre régionale des comptes, afin d'explorer les pistes lui permettant de rétablir l'équilibre de ses finances. Ce processus progressif, soumis à conditions et à validation des autorités compétentes permettrait au Conseil départemental de retrouver l'équilibre de ses finances.

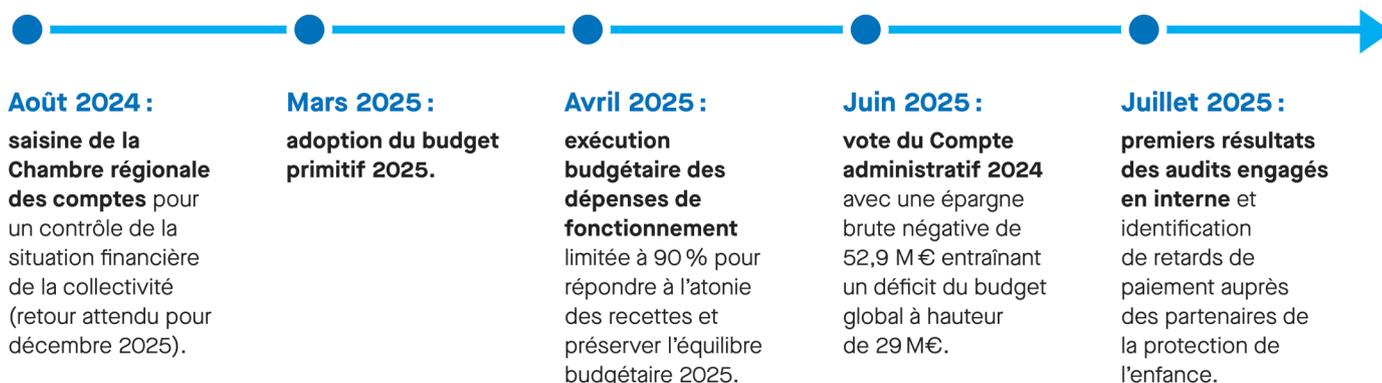
Comment expliquer les décalages de paiement importants de la protection de l'enfance ?

Le budget 2024 n'a pas permis de couvrir toutes les dépenses de l'année en protection de l'enfance. De plus, la remontée tardive des coûts réels de 2024 par les associations n'a pas permis de les estimer convenablement et d'en inscrire les crédits dès le budget primitif 2025. Une pratique relativement courante qui ne porte pas à conséquence lorsque le budget supplémentaire permet d'en supporter le coût grâce à un compte administratif positif.

Enfin, un travail d'apurement des dettes envers les organismes gestionnaires a été réalisé. Cela a permis de dévoiler un certain nombre d'anomalies que le Département a décidé d'inscrire lors de cette séquence budgétaire afin d'apurer la situation au moment où il s'engage dans une grande transformation qui permettra de contenir les coûts de la protection de l'enfance (voir page 7).



Calendrier



Un service public départemental exemplaire

Le Département de la Gironde se dote d'une Inspection générale des services (IGS) et d'un Comité d'audit et de maîtrise des risques pour sécuriser l'activité de la collectivité dans une période de forte rigueur budgétaire.

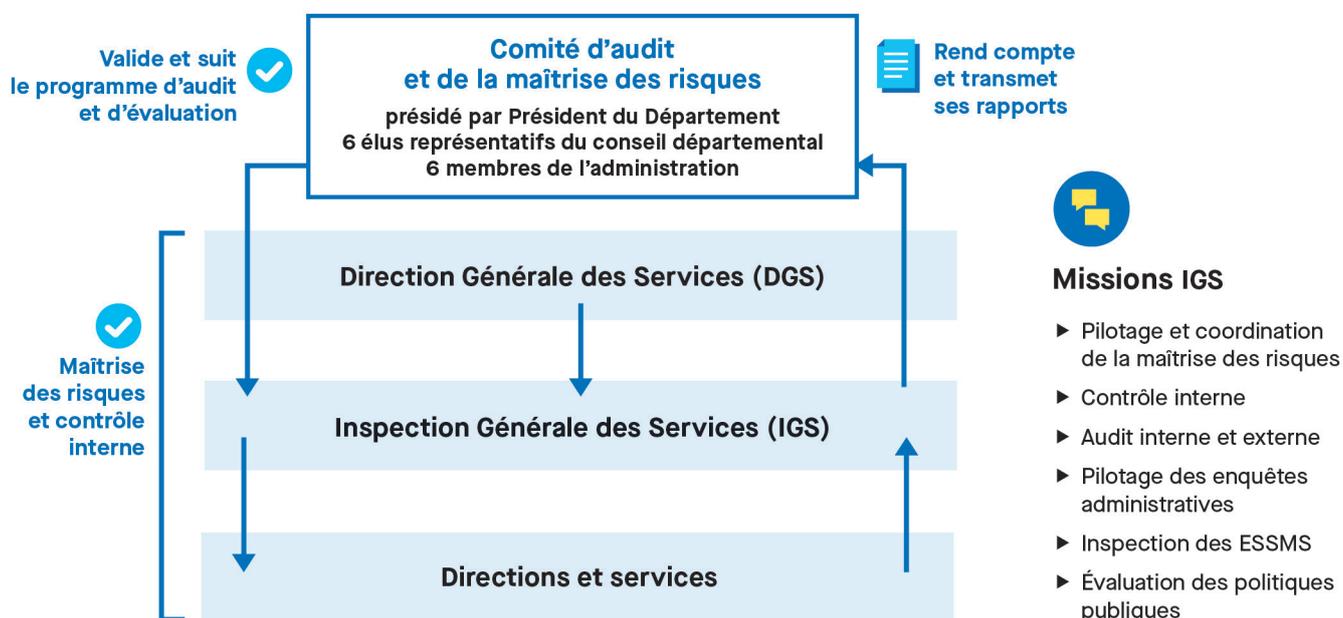
La création de l'IGS permet de structurer au sein de l'institution les pratiques d'audit et d'évaluation et d'accompagner les directions dans une démarche continue de contrôle interne et de maîtrise des risques.

En favorisant l'évaluation de l'ensemble des politiques publiques et des expérimentations menées par l'institution, l'IGS permettra à la collectivité de se doter d'éclairages supplémentaires pour dégager des points d'amélioration dans son action afin de garantir la qualité du service public départemental rendu aux usagers.

L'IGS interviendra également auprès des partenaires bénéficiant de concours financiers du Département (subventions ou participations départementales) pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés et la conformité des actions menées par ces structures. L'IGS poursuivra également une mission de contrôle des établissements issus du champ de l'autonomie et de la protection de l'enfance.



L'inspection générale des services (IGS)



Le choix de la protection de l'enfance : une évidence mais un engagement financier devenu insoutenable

330 M€

**BUDGET CONSACRÉ
À LA PROTECTION DE
L'ENFANCE EN 2024,**

**SOIT UNE
AUGMENTATION DE**

+ de 80%

EN 10 ANS

Ces dix dernières années le département de la Gironde a fait le choix de répondre à l'urgence provoquée par la forte augmentation du nombre d'enfants confiés au Département. Ces dix dernières années sont marquées par une dégradation de la situation des enfants, avec une forte hausse des informations préoccupantes dans notre Département (+ 82% d'informations préoccupantes entrantes (appel au 119 notamment) entre 2019 et 2024).

Quelques chiffres pour comprendre

- ▶ + 39% d'enfants accueillis en protection de l'enfance entre 2016 et 2024
- ▶ Plus d'enfants bénéficient d'une mesure de protection en Gironde : 28 enfants accompagnés ou placés sur 1000 contre 22,5 sur 1000 au plan national
- ▶ Le budget de la protection de l'enfance est en constante augmentation pendant 10 ans : près de 330 M€ aujourd'hui contre 180 M€ en 2015 : +15M€ par an (hors effet de mesures telles que la revalorisation du Ségur)

Un budget beaucoup plus important au niveau girondin que national

4200 € sont alloués par enfant en Gironde contre 3650 € dans le reste de la France (Source DREES octobre 2023).

Plusieurs spécificités girondines expliquent ce coût supérieur :

- ▶ plus de placement en établissement qu'en famille d'accueil
Ce placement est plus coûteux mais plusieurs raisons expliquent sa prédominance en Gironde : crise des vocations (nombreux départs en retraite d'assistantes et assistants familiaux...), comme dans toute la France. Même si, grâce à une campagne de recrutement et de réhabilitation du métier, la tendance s'est inversée ces dernières années (2 fois plus de recrutements en 2025)
- ▶ un accompagnement systématique depuis 2017 des jeunes majeurs (généralisé depuis par la Loi Taquet) (entre 18 et 21 ans)

Une transformation de la protection de l'enfance doublement vertueuse

Depuis 2024, le Département a décidé de repenser la protection de l'enfance afin de limiter l'hébergement en foyer. Cette nouvelle orientation conduit le Département à décentrer sa façon d'accompagner les enfants en transformant des places d'internat (foyer de type MECS, lieux de vie...) en un autre type d'accompagnement en fonction du projet de l'enfant.

On privilégie ainsi depuis 2024 :

- ▶ la prévention précoce au sein de la famille (aide éducative en milieu ouvert, placement éducatif à domicile...)
- ▶ le recours à la famille ou à des tiers de confiance pour prendre en charge les enfants lorsqu'ils en sont désireux et en capacité de le faire
- ▶ les familles d'accueil

Cette transformation va prendre du temps. Elle permettra des économies à terme mais ne peut produire des effets immédiats car c'est tout le système de la protection de l'enfance qui évolue.

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab

06 14 50 03 63

anne-gaelle.mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène Popelier

06 22 29 26 72

m.popelier@gironde.fr

Adrien Montiel

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

gironde.fr

